

EXTRAIT DU REGISTRE

N°2026-025

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 18

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation :

13/04/2026

Date d'affichage de la convocation :

13/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BEYRIES, BIANCHI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FABE, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absent excusé: Monsieur DALL'AVA.

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2025 COMMUNE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	630 446,21 €.
- un excédent reporté de :	493 211,54 €.
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 123 657,75 €.
- un excédent d'investissement de :	7 426,39 €.
- un excédent des restes à réaliser de :	216 396,02 €.
Soit un besoin de financement de :	208 969,63 €.

DÉCIDE à l'unanimité :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 123 657,75 €.
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	208 969,63 €.
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	914 688,12 €.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 7 426,39 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 24 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES

